

9- Comment sont désignés les médecins ?

Ecris par Pascal MONLOUIS-FELICITE

Jeudi, 05 Septembre 2013 08:53 - dernière révision Mardi, 05 Février 2019

Les médecins généralistes et les spécialistes sont désignés par le Préfet, sur proposition du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales. S'il n'y a pas un ou plusieurs médecins spécialistes agréés dans le Département, il est alors fait appel à des spécialistes exerçant dans d'autres départements.